

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE**  
**FRANSYLVA EN POITOU-CHARENTES**  
**DU 24 AVRIL 2026**

**(Zoodyssée de Chizé – 79360 Villiers en Bois)**

**Annexes disponibles sur le site internet**

<https://www.fransylva.fr/syndicat-poitou-charentes-contact.html#gsc.tab=0>

*Rapport moral*

*Compte de résultat 2025 et compte prévisionnel 2026*

**Annexes jointes**

*Opération "extincteurs" proposée pour l'occasion*

Les adhérents du syndicat Fransylva en Poitou-Charentes se sont réunis le 24 avril 2026 en assemblée générale à Villiers en bois (Deux-Sèvres) 49 adhérents sont présents et 183 représentés par leurs pouvoirs.

Conformément aux statuts qui ne prévoient pas de quorum, cette AG ordinaire peut donc valablement délibérer.

**Le président Patrick Mercier ouvre l'assemblée générale à 10H00.**

Il remercie les adhérents et les invités officiels pour leur mobilisation, et rappelle l'ordre du jour de l'assemblée générale :

- Rapport moral du Président,
- Bilan financier de l'année 2025 et budget prévisionnel 2026,
- Cotation 2027,
- Renouvellement des administrateurs sortants,
- Intervention technique,
- Questions diverses.

**1. Rapport moral du Président**

Le Président fait lecture de son rapport moral.

Il confie 1 extincteur EXPER 2 Kg à Mme Fabienne BENEST, Directrice Adjointe du CNPF Nouvelle-Aquitaine, afin qu'elle l'offre de la part du syndicat à M. Alexandre GOBIN, leur référent DFCI.

Jean Deniau, vice-président pour le département de la Vienne, et à l'origine de l'opération "extincteurs" dont ont bénéficié les adhérents présents (voir annexe), a exposé les motivations de cette action et expliqué fonctionnement des extincteurs.

Plus de 100 extincteurs ont trouvé preneur ce jour là – Une douzaine est encore disponible pour les adhérents qui se manifesteront – Une fois le stock épuisé, les adhérents pourront commander directement auprès d'EUROFEU, au tarif unitaire préférentiel de 49,99 € TTC (livraison incluse), en leur fournissant leur certificat d'adhésion.

**EXTINCTEUR <<EXPER>> 2 KG**

- Pression permanente
- Manomètre visible
- Poudre ABC
- Support fixation fourni
- Temps de fonctionnement 16,35s
- Poids réel : 3,6 kg
- Maintenance possible





**Le rapport est approuvé à l'unanimité par l'assemblée générale**

## 2. Bilan financier de l'année 2025 et budget prévisionnel 2026

---

Mickaël MARTIN, Trésorier, présente le compte de résultat et le bilan de l'année 2025 ainsi que le compte prévisionnel 2026.

Parmi les faits marquants :

- Un investissement a été fait dans du matériel de visioconférence. Ainsi, l'impossibilité de déplacement n'est plus un frein à la participation des administrateurs aux Conseils d'Administration,
- Les frais d'assistance administrative ont augmenté, mais les missions confiées sont plus nombreuses. Cela se compense en partie par la fin des frais de location et d'assurance de bureaux d'Angoulême ; et dans sa recherche d'optimisation des coûts, Mme Lacouture a permis de faire des économies importantes sur les inévitables frais de publipostages,
- Nouveauté 2025 : l'utilisation d'un véritable logiciel de comptabilité, en remplacement de la gestion par tableur Excel (loin d'être adapté pour un millier d'adhérents). La mise en place représente un certain coût, principalement à cause de frais pour la "basculer" ; les années suivantes seront moins onéreuses car il n'y aura plus que de l'exploitation. Ce coût est justifié par une plus grande fiabilité et un confort de travail non négligeable pour une action bénévole.

**Avec des dépenses supérieures aux recettes, l'année 2025 présente un déficit de 4 767 €**

Questions de Jean-Louis Léonard, vice-président pour la Charente-Maritime :

- Les frais postaux représentent un poste de dépenses non négligeable. Cela vaut-il la peine d'envoyer par voie postale les convocations à l'AG ? C'est un gros investissement pour peu de retours (une soixantaine de présents et 183 pouvoirs).  
Il est décidé de mettre le sujet à l'ordre du jour du prochain Conseil d'Administration.
- La cotisation fédérale augmente fortement depuis quelques années.  
De 20 K€ il y a 4 ou 5 ans, elle est maintenant au-delà de 31 K€. Quel intérêt ? et quel bénéfice pour les adhérents ou le syndicat Poitou-Charentes ?  
Jean Deniau, vice-président pour la Vienne, et représentant au CA national de Fransylva, qui assiste aux réunions organisées par la fédération à Paris, rappelle qu'il est fait un gros travail auprès des divers instances et que, le fait de regrouper quantité de syndicats régionaux confère à la fédération une puissance non négligeable.  
Il est également fait un gros travail de communication et de défense des intérêts forestiers (notamment face aux instances gouvernementales)

Jean-Louis Léonard entend, mais informe qu'il ne votera pas ce niveau de cotisation.

Le président demande à l'assemblée si elle souhaite que Fransylva Poitou-Charentes porte le projet à Paris, et tente de faire baisser la cotisation de la fédération nationale.

2 personnes y sont opposées : Jean Deniau et 1 personne qui invoque le fait que demander une trentaine d'euros par adhérent semble tout à fait raisonnable.

Les comptes 2025 sont approuvés à l'unanimité par l'assemblée générale qui donne quitus au trésorier
--

## 3. Cotisation 2026

---

Patrick MERCIER, Président propose à l'Assemblée de maintenir la cotisation à 40 € en 2027.

La décision est approuvée et sera effective pour l'année 2027
---

#### 4. Renouvellement des administrateurs sortants

---

Compte tenu des administrateurs à renouveler pour 3 ans et des démissionnaires, le renouvellement et l'élection de nouveaux administrateurs sont soumis aux votes de l'assemblée générale par département.

- **Charente**

3 postes à renouveler : Jean-Paul Dervin, Philippe D'Hémery, David Lenoir

L'assemblée générale approuve à l'unanimité le renouvellement de Jean-Paul Dervin, Philippe D'Hémery et David Lenoir

- **Charente-Maritime**

1 poste à remplacer : André Dodin a démissionné, Annick Jacaud présente sa candidature pour le remplacer

2 postes à renouveler : Patrice Jolly et Christian Paul

L'assemblée générale approuve à l'unanimité le renouvellement de Patrice Jolly et Christian Paul, et la candidature d'Annick Jacaud

- **Deux-Sèvres**

2 postes à renouveler : Brigitte Bonnisseau et Bruno de Lassus

1 poste à remplacer : Suite à la démission de Beaudoin de Puineuf, la place est vacante mais aucun candidat ne s'est manifesté

L'assemblée générale approuve à l'unanimité le renouvellement Brigitte Bonnisseau et Bruno de Lassus

- **Vienne**

3 postes à renouveler : Jean-Gabriel de la Porte du Theil, Jean Deniau et Patrick Minot,

L'assemblée générale approuve à l'unanimité le renouvellement de Jean-Gabriel de la Porte du Theil, Jean Deniau et Patrick Minot

#### **A la suite de ces élections, la nouvelle liste des administrateurs est la suivante :**

- **Charente**

Dominique de Castelbajac  
Jean-Paul Dervin  
Philippe d'Hémery  
Pierre Landré  
David Lenoir  
Xavier Ordonnaud

- **Charente-Maritime**

Annick Jacaud  
Patrice Jolly  
Jean-Louis Léonard  
Cyrille Marlet  
Mickaël Martin  
Christian Paul

- **Deux-Sèvres**  
Brigitte Bonnisseau  
Sébastien Bouju  
Bruno de Lassus  
Christophe de la Sayette  
Loïc de Talhouët-Roy
- **Vienne**  
Jean -Gabriel de La Porte du Theil  
Jean Deniau  
Didier Grospeaud  
Patrick Mercier  
Patrick Minot  
Pascal Valade

## 5. Intervention technique

---

Mme Fabienne Benest, Directrice Adjointe du CNPF Nouvelle-Aquitaine, a fait une intervention très documentée et fortement appréciée sur l'INVENTAIRE FORESTIER NATIONAL.

## 6. Questions diverses

---

Divers sujets ont été abordés au fil de l'Assemblée Générale, il ne reste plus de questions pour la fin.

### **Le président lève la séance à 12H30**

Il remercie les participants et particulièrement ceux qui ont organisé matériellement cette assemblée générale.

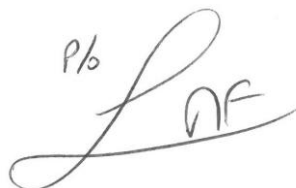
Une visite forestière a eu lieu l'après-midi dans la RBI (Réserve Biologique Intégrale) de la Forêt de Chizé. Conduite par Messieurs Vincent Rocheteau et Jérôme Jayat, de l'ONF, elle a été particulièrement appréciée des adhérents.

Fait à Chizé, le 24 avril 2026

Le président Patrick MERCIER



Le secrétaire David LENOIR





# OFFRE RESERVEE AUX PARTICIPANTS

à l’Assemblée Générale du  
24 avril 2026

(utiliser le bon de commande figurant sur le coupon réponse)

Extincteur 2 Kg  
36 € TTC pièce \*

- TVA non récupérable -  
(syndicat non assujetti)



**EXPER**

**SECURITÉ :**

- Tube plongeur muni d'un filtre,
- Vanne équipée d'une soupape de sécurité,
- Distance de sécurité d'utilisation de 2 à 3m,
- Certifié transport avec son support (voiture, tracteur...) fourni

**PERFORMANCE - QUALITÉ :**

- Revêtement plastifié intérieur,
- Parmi les foyers les plus performants du marché dans sa catégorie,

**MANIABILITÉ :**

- Manomètre permettant de vérifier à tout instant si l'appareil est opérationnel,
- Fixation murale par pontet soudé sur le réservoir pour une meilleure stabilité,
- Démontage pour contrôle du manomètre sécurisé par le piston de vanne,
- emplacement pour la lance (intégré à l'embase) assurant une meilleure protection du diffuseur et du flexible

**Prix Public TTC 91,47€ non livré**



**eurofeu.fr**

Pourquoi attendre que  
la réglementation vous  
y oblige ?

Fransylva et Eurofeu s'associent  
pour vous faire bénéficier de  
tarifs préférentiels pour l'achat  
d'extincteurs à placer dans les  
véhicules



**Il vous est impossible de vous rendre à l'AG ?**

Ne passez pas commande - Contactez nous  
après le 24 avril et nous étudierons une solution

[poitou-charentes@fransylva.fr](mailto:poitou-charentes@fransylva.fr)

\* Paiement à la commande - Retrait le jour de l'Assemblée Générale,  
→ aucun autre mode de livraison n'est possible ←  
(et dans la limite des stocks disponibles)